

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 juin 2017 à 19 h 30

Monsieur le Maire ouvre la séance et excuse Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Mme SANTIAGO Martine et Mr Pierre-Yves MAURY ; Mr DAVICO étant absent.

DEMANDE DE DEROGATION POUR MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les rythmes scolaires actuellement en place sur 4,5 jours aux écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Il fait part aux membres qu'un projet de décret en cours d'examen, permettrait au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées étalées sur quatre jours.

Il précise que Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var, par courrier du 13 juin 2017, indique que si la commune souhaite au titre de l'expérimentation dès la rentrée 2017, modifier l'organisation actuelle, la demande devra lui parvenir par courrier officiel avant le 23 juin 2017, accompagné d'un descriptif ou d'un projet précisant les modalités d'accompagnement des élèves et des familles sur les différents temps. Il rappelle que les demandes ne valent pas acceptation et qu'elles doivent répondre à certains critères pour être autorisées :

- Émaner d'une saisie conjointe de la commune et d'une majorité des conseils d'école,
- Favoriser une cohérence des apprentissages,
- Privilégier l'intérêt de l'enfant.

Monsieur le Maire présente aux membres la nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qu'il est envisagé de mettre en place pour les deux écoles de SOLLIES-VILLE dès la rentrée de septembre 2017, à savoir :

École maternelle André Franquin	Lundi	08:00	11:30	13:00	16:00
	Mardi	08:30	11:30	13:00	16:00
	Jeudi	08:30	11:30	13:00	16:00
	Vendredi	08:30	11:30	13:00	16:00
École Élémentaire Jean Aicard	Lundi	08:30	12:00	13:30	16:00
	Mardi	08:30	12:00	13:30	16:00
	Jeudi	08:30	12:00	13:30	16:00
	vendredi	08:30	12:00	13:30	16:00

Il précise que :

- L'heure et demie de pause méridienne est respectée,
- Les enfants n'ont pas, plus de 6 heures par jour ou trois heures trente par demi-journée, de cours,
- Le transport scolaire à 16 h 30 ainsi que la garderie jusqu'à 18 heures sont maintenues avec la première demie-heure gratuite de 16 h 00 à 16 h 30.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à 12 voix pour, 2 abstentions (Mme FOUASSE Bénédicte et Mr GERARDIN Nicolas) et 1 contre (Mr SABRIE Alain)

- Considérant qu'il est très difficile de mettre en place des Nouvelles Activités Périscolaires, notamment de trouver des intervenants (associations ou autres) pour une durée de $\frac{3}{4}$ d'heure les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- Considérant que les NAPS entraînent des problèmes d'organisation au niveau des locaux pour la commune,
- Considérant que la semaine scolaire sur 4 jours permettrait, pour l'enfant, la suppression du déplacement pour l'école le mercredi matin,
- Considérant que cette nouvelle organisation n'entraîne pas de changement concernant les horaires des transports scolaires,

Sous réserve de la parution du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

- Décide de demander à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var, l'autorisation, à titre dérogatoire, de mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2017 - 2018, l'organisation du temps scolaire hebdomadaire proposée ci-dessus sur les 36 semaines annuelles qui composent l'année scolaire,
- Charge Monsieur le Maire de faire parvenir cette demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var, avant le 23 juin 2017.

Le Maire,
R. CASTEL

